

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### Identificateur de produit

**Nom du produit :** BM-6000 Nettoyant concentré pour système d'évacuation

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage(s) recommandé(s) :** Pour nettoyer et désodoriser la tubulure d'aspiration dentaire

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant :** N.A.K.P Foto Inc.  
2575 De Miniac.  
Ville Saint Laurent, Québec H4S 1E5  
Canada

**Adresse Url :** [www.nakpfoto.com](http://www.nakpfoto.com)

**Email:** [paul@nakpfoto.com](mailto:paul@nakpfoto.com)

Tel (514) 932-8057

**Distributeur:** Groupe B.M. Inc.  
5890 av. de Monkland, bureau 16  
Montréal, Québec, H4A 1G2  
Canada

**Adresse Url :** <http://www.bmcanada.ca>

**Email:** [info@bmcanada.ca](mailto:info@bmcanada.ca)

Tel: (514) 738-5200 Sans frais au Canada 1-800-561-9818

Fax: (514) 738-2290

#### Numéro d'appel d'urgence

**Cordonnées d'Urgence:** 1-800-463-5060 Centre antipoison du Québec, Canada

Bien que ce produit nettoyant est généralement sans danger et de haute performance lors de l'utilisation normale tel qu'indiqué dans les instructions sur l'étiquette et d'après les directives dans cette FDS, cette FDS contient également de l'information essentielle à la manutention sûre et l'utilisation appropriée de ce produit dans des grandes usines de production, conditions en milieux industriels ainsi que pour des expositions exceptionnelles et accidentelles tel que de grands déversements. Cette FDS devrait être conservée et mise à la disposition des employés et autres usagers de ce produit.

### Section 2. Identification des dangers

#### Classification de la substance ou du mélange

##### Classification du SGH pour le mélange :

Irritation oculaire - Catégorie de danger 2

Irritation cutanée - Catégorie de danger 2

#### Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes :



##### Mentions d'avertissement :

Avertissement

##### Mentions de danger :

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Conseils de prudence :

**Prévention**

Se laver mains soigneusement après manipulation. .

Porter des gants de protection, vêtements de protection, protection oculaire, protection du visage.

**Réaction**

Si l'irritation oculaire persiste : Obtenez attention / conseil médical.

En cas d'irritation cutanée : Obtenez attention / conseil médical.

Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à eau et beaucoup de savon.

Enlever les vêtements contaminés. et laver avant réutilisation.

## Section 3. Composition/informations sur les composants

**Substances**

Aucune donnée disponible pour cette section.

**Mélanges**

Identifiants	Composants	Pourcentage	Classification
67-63-0	Alcool Isopropylique	4%	
7664-38-2	Acide phosphorique	1.4%	
79-14-1	Acide Glycolique	0.5%	

## Section 4. Premiers secours

**Description des premiers secours****Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement avec de l'eau propre à basse pression pendant plusieurs minutes. Maintenir les paupières ouvertes pour assurer un rinçage adéquat. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

**Contact avec la peau**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver soigneusement les zones contaminées avec de l'eau. Si des rougeurs ou d'autres symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.

**Ingestion**

NE PAS FAIRE VOMIR. Si avalé, appeler un médecin immédiatement. Faire vomir seulement si un médecin vous le recommande. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir immédiatement des soins médicaux. En cas de vomissement spontané, faire pencher la personne incommodée en avant pour réduire le risque d'aspiration. Les petites quantités de matière qui sont entrées dans la bouche doivent être rincées jusqu'à ce que le goût se soit dissipé. Si la personne exposée est consciente, donner beaucoup d'eau à boire. Faire le suivi des difficultés respiratoires. En cas d'ingestion de grandes quantités, emmener immédiatement la personne exposée à l'hôpital.

**Inhalation**

Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Desserrer tout article vestimentaire serré tel que col, cravate ou ceinture. Si la personne exposée ne respire pas, lui administrer la respiration artificielle. Si nécessaire, fournir de l'oxygène supplémentaire dès que la respiration est rétablie, si formé(e) pour le faire. Obtenir des soins médicaux immédiatement. **AVERTISSEMENTS :** Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours lorsque la matière inhalée est toxique, infectieuse ou corrosive.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée disponible pour cette section.

## Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible pour cette section.

### Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

**Le milieu approprié suggéré:** Mousses à base d'alcool ou de type universel. Dioxyde de carbone. Produit chimique sec.

Le produit n'est pas inflammable ni combustible.

##### Moyens d'extinction inapproprié

Aucune donnée disponible pour cette section.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers d'incendie/de décomposition:** Gaz corrosifs. Gaz toxiques.

##### Produits de combustion dangereux

oxyde de phosphore.

#### Conseils aux pompiers

##### Mesures de Protection dans la lutte contre l'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome.

##### Précautions spéciales pour les pompiers

Aucune donnée disponible pour cette section.

##### Autres

Aucune donnée disponible pour cette section.

### Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour grands déversements à l'intérieur:** Évacuer de la pièce toute personne ne portant pas d'équipement de protection agréé.

**Pour les déversements mineurs:** Porter des vêtements, des gants et des lunettes de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

#### Précautions pour l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ni dans les cours d'eau (rivières, ruisseaux, étangs, lacs, etc.). Si le produit est déversé dans une source d'eau, un système de traitement des eaux, le sol ou la végétation, aviser le service local des urgences et les autorités environnementales.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Grands déversements:** Ventiler la zone du déversement. Absorber avec de la terre, du sable ou autre matériau non combustible. Si possible, les liquides déversés devraient être transféré dans un récipient à déchets. Le liquide résiduel doit être absorbé et placé dans un récipient séparé. Éliminer la matière conformément au règlement du gouvernement.

**Petit déversement:** Diluer avec de l'eau et absorber avec de la terre sèche ou du sable sec. Transférer dans un récipient de récupération, refermable et étiqueté pour élimination par des moyens appropriés.

## Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible pour cette section.

## Section 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact direct avec la substance (solide / liquide / vapeur). Éviter de respirer des gaz / brouillards / poussières / fumées / vapeurs /pulvérisations / particules. Vérifier la présence de défauts ou de fuites avant de manipuler le récipient. Garder le récipient hermétiquement fermé. Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit. Signaler immédiatement si des dommages matériels, des fuites ou des déversements se produisent. Protéger contre tout dommage physique. Des postes de lavage oculaire et des douches sont recommandées dans les endroits où le produit est stocké en grandes quantités. Pour toute utilisation de petits volumes, s'assurer qu'il y a un évier à proximité que les employés pourront utiliser pour rincer leurs yeux de façon appropriée en cas de contact accidentel avec les yeux.

### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Indications concernant le stockage commun

**Conserver à l'écart:** Lumière directe du soleil.

Stocker seulement dans des endroits bien ventilés. Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

#### Emballage approprié

Stocker dans le récipient / emballage d'origine.

#### Matières incompatibles

Matières oxydantes. Matériaux de base.

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible pour cette section.

## Section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Paramètres de contrôle pour le produit

Aucune donnée disponible pour cette section.

#### Paramètres de contrôle pour les composants

##### Phosphoric Acid

Ontario, Canada	3 mg/m <sup>3</sup> STEV. 1mg/m <sup>3</sup> TWAEV.
-----------------	--

Québec, Canada	3 mg/m <sup>3</sup> STEV. 1 mg/m <sup>3</sup> TWAEV.
----------------	---

##### Isopropyl alcohol

<b>TLV</b>	984 mg/m <sup>3</sup> STEL
<b>ACGIH</b>	
<b>TLV</b>	400 ppm STEL 400 mg/m <sup>3</sup> TWA 200 ppm TWA
<b>NIOSH</b>	
<b>REL</b>	1225 mg/m <sup>3</sup> STEL 500 ppm STEL 980 mg/m <sup>3</sup> TWA 400 ppm TWA
<b>OSHA</b>	
<b>PEL</b>	980 mg/m <sup>3</sup> TWA 400 ppm TWA
Phosphoric Acid	
<b>ACGIH</b>	
<b>TLV</b>	3 mg/m <sup>3</sup> STEL 1 mg/m <sup>3</sup> TWA
<b>NIOSH</b>	
<b>REL</b>	1 mg/m <sup>3</sup> TWA 3 mg/m <sup>3</sup> STEL
<b>OSHA</b>	
<b>PEL</b>	3 mg/m <sup>3</sup> STEL 1 mg/m <sup>3</sup> TWA

## Limites d'exposition professionnelle

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Des postes de lavage oculaire et des douches sont recommandées dans les endroits où le produit est stocké en grandes quantités. Pour toute utilisation de petits volumes, s'assurer qu'il y a un évier à proximité que les employés pourront utiliser pour rincer leurs yeux de façon appropriée en cas de contact accidentel avec les yeux. Fournir une ventilation par aspiration générale et locale adéquate.

### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est requise si les concentrations dépassent les limites TLV. Un appareil respiratoire autonome homologué doit être disponible en cas d'urgence.

### Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité. Dans les usines industrielles ou grandes zones de production, s'assurer que des postes de la lavage oculaire sont disponibles. Pour toute utilisation dans de petits établissements ou bureaux, nous recommandons une procédure et une formation concernant le lavage des yeux dans un évier.

### Protection du corps

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

### Protection des mains

S'assurer que les gants sont certifiés. Porter des gants imperméables.

### Mesures d'hygiène

Aucune donnée disponible pour cette section.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible pour cette section.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Apparence	Jaune
Odeur	Légère odeur de citron
Seuil olfactif	Non disponible
pH	6 Dilué
	1 Concentré
Point de fusion	Inférieur à 0°C / 32°F
Point d'ébullition	Supérieur à 100°C / 212°F
Point d'éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	0.4 Multiplicateur p/r à l'acétate de butyle
Inflammabilité	Ininflammable
Limite d'inflammabilité	Non disponible
Pression de vapeur	24 mmHg
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	1.095 Multiplicateur p/r à l'eau
Solubilité	Miscible
Solubilité dans d'autres solvants	Non disponible
Coefficient de partage	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Point de congélation	Non disponible

### Autres informations

Aucune donnée disponible pour cette section.

## Section 10. Stabilité et réactivité

### Réactivité

Aucune donnée disponible pour cette section.

### Stabilité chimique

Ce produit est stable dans des conditions ambiantes.

### Possibilité de réactions dangereuses

Le produit se décompose à de hautes températures et produit des gaz ou des vapeurs toxiques.

### Conditions à éviter

**Conserver à l'écart:** Lumière directe du soleil. Incendie. Chaleur.

## Matières à éviter

Éviter tout contact ou stockage avec: Alcalis. Bases fortes. Métaux alcalino-terreux.

## Produits de décomposition dangereux

La décomposition entraînera la production de: Gaz corrosifs. Gaz toxiques. oxyde de phosphore.

## Section 11. Informations toxicologiques

### Informations toxicologiques

#### Informations toxicologiques pour le produit

Aucune donnée disponible pour cette section.

#### Informations toxicologiques les

**composants:** Alcool Isopropylique

<b>Inhalation CL50</b>	53000 mg/m <sup>3</sup> Souris. 16000 ppmV (8h), Rat. 72600 mg/m <sup>3</sup> Rat.
<b>DL50 cutanée</b>	12800 mg/kg Lapin.
<b>DL50 orale</b>	3600 mg/kg Souris. 6410 mg/kg Lapin. 5000 de 5045 mg/kg Rat.

Acide glycolique

<b>Inhalation CL50</b>	0.0071 mg/m <sup>3</sup> (4h), Rat. 7.7 de 14 mg/l (4h), Hoeschst. 3.6 mg/l Male Rats, DuPont. Supérieur à 5.2 mg/l Rats femelles, DuPont.
<b>DL50 orale</b>	1950 mg/kg Rat.

Acide Phosphorique

<b>DL50 cutanée</b>	2740 mg/kg Rat, effets sur le comportement enregistrés.
<b>DL50 orale</b>	1530 mg/kg Rat, effets enregistrés sur le comportement, les reins, la vessie et les poils.

#### Irritation/Corrosion pour le produit

Aucune donnée disponible pour cette section.

#### Irritation/Corrosion pour les composants

Alcool Isopropylique

**Draize Test - Eye:** 100 mg, Rabbit, Severe. 10 mg, Rabbit, Moderate. 100 mg(24hr), Rabbit, Moderate.

**Draize Test - Skin:** 500 mg, Rabbit, Mild.

Acide glycolique

**Draize Test - Eye:** 2 mg, Rabbit, Severe.

## Section 12. Informations écologiques

### Toxicité

#### Écotoxicité pour le produit

Aucune donnée disponible pour cette section.

#### Écotoxicité pour les composants

## Alcool Isopropylique

**Toxicité  
environnementale CL50**

64000 de 100000 mg/l (96h), Fish, Fathead Minnow.

## Acide Glycolique

**Toxicité  
environnementale CL50**93 mg/l (24-48h), Fish, Bluegill/Sunfish.  
164 mg/l (96h), Fish, Fathead Minnow.  
141 mg/l (48h) Water Flea, Daphnia.

## Acide Phosphorique

**Toxicité  
environnementale CL50**

38 mg/l (96h), Fish, Mosquitofish.

**Persistance - dégradabilité**

Aucune donnée disponible pour cette section.

**Potentiel de bio-accumulation****Potentiel de bio-accumulation pour le produit**

Aucune donnée disponible pour cette section.

**Potentiel de bio-accumulation pour les composants**

Aucune donnée disponible pour cette section.

**Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible pour cette section.

**Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Aucune donnée disponible pour cette section.

**Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible pour cette section.

**Section 13. Considérations relatives à l'élimination****Méthodes de traitement des déchets****Réglementations d'élimination des déchets**

Transférer dans un récipient approprié et faire appel à une société spécialisée dans l'élimination des déchets. Peut être rejeté dans une station d'épuration. Éviter tout rejet dans le sol. Les utilisateurs doivent accorder une attention particulière à l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination. L'élimination, le traitement ou le recyclage de déchets industriels doivent respecter les règlements applicables pour préserver l'environnement.

**Méthodes de traitement des déchets**

Aucune donnée disponible pour cette section.

**Section 14. Informations relatives au transport**

	ADR	IMDG	IATA	DOT
<b>Numéro ONU</b>	Aucune donnée disponible pour cette section.	Aucune donnée disponible pour cette section.	Aucune donnée disponible pour cette section.	Aucune donnée disponible pour cette section.
<b>Nom d'expédition des Nations unies</b>	<b>Non réglementé pour le transport.</b>	<b>Non réglementé pour le transport.</b>	<b>Non réglementé pour le transport.</b>	<b>Non réglementé pour le transport.</b>



	ADR	IMDG	IATA	DOT
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	<b>Non réglementé pour le transport.</b>	<b>Non réglementé pour le transport.</b>	<b>Non réglementé pour le transport.</b>	<b>Non réglementé pour le transport.</b>
<b>Groupe d'emballage</b>	Aucune donnée disponible pour cette section.	Aucune donnée disponible pour cette section.	Aucune donnée disponible pour cette section.	Aucune donnée disponible pour cette section.
<b>Danger pour l'environnement</b>	Aucune donnée disponible pour cette section.	Aucune donnée disponible pour cette section.	Aucune donnée disponible pour cette section.	Aucune donnée disponible pour cette section.
<b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucune donnée disponible pour cette section.			
<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Aucune donnée disponible pour cette section.			
<b>Autres</b>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.			

## Section 15. Informations réglementaires

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires pour le produit

Aucune donnée disponible pour cette section.

#### Informations réglementaires pour les composants

##### Alcool Isopropylique

##### SIMDUT (Canada):

Classe B-2 : Liquide inflammable avec un point d'éclair inférieur à 37,8 °C (100 °F).

Classe D-2B : Matière causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

**Réglementations fédérales et étatiques:**

Relevé des matières dangereuses du Connecticut.  
 Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques.  
 Rhode Island RTK Hazardous Substances.  
 Pennsylvania RTK.  
 Florida.  
 Minnesota.  
 Massachusetts.  
 New Jersey.  
 New Jersey Spill List.  
 Liste des substances dangereuses du directeur.  
 Tennessee.  
 TSCA 8(b) inventory.  
 TSCA 4(a) Final Testing Order.  
 TSCA 8(a) IUR.  
 TSCA 8(d) H and S data reporting.  
 TSCA 12(b) One Time Report.  
 SARA 313 toxic chemical notification and release reporting.

**Glycolic acid**

**TSCA:** Présent.  
**SARA 313:** Non déclarable.  
**Liste de divulgation des ingrédients canadienne:** Présent.  
**Canada DSL:** Présent.

**Phosphoric Acid**

**TSCA:** Présent.  
**SARA 313:** Présent.  
**SARA 302/304/311/312:** Présent.

**Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible pour cette section.

**Section 16. Autres informations****Avis au lecteur**

Au meilleur de notre connaissance, l'information ci-dessus est précise, par contre puisque les données, les standards de sécurité et les règlements gouvernementaux peuvent changer, et les conditions de manutention et la bonne ou mauvaise utilisation sont hors de notre contrôle, le fabricant et le distributeur, ci-hauts mentionnés, ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, concernant la précision ou l'exhaustivité de l'information présenté et décline toute responsabilité quant aux mesures prises sur la base de cette information. Ne pas utiliser l'information d'ingrédient et / ou les pourcentages d'ingrédients dans cette FDS comme étant une spécification de produit.

## Abréviations et acronymes

**ACGIH:** Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.

**CL 50:** Concentration létale, mortelle pour 50 % de la population.

**DL 50:** Dose létale, mortelle pour 50 % de la population.

**DOT:** Department of Transportation, USA.

**N/A:** Sans objet.

**N/AV:** Non disponible.

**N/D:** Non déterminé.

**OSHA:** Administration américaine de la sécurité et de la santé au travail, Département américain du Travail.

**PEL:** Limite d'exposition admissible.

**TLV:** Valeur limite d'exposition.

**TWA:** Moyenne pondérée dans le temps.

Préparée par: CompleteSDS

Approuvée par: N.A.K.P. Foto Inc.